

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 22 MAI 2023 À 19H00

Sont présents:

- Les conseillères mesdames Sophie Bouchard, Marielle Gauthier, Chantal Godbout, Blaise Boisvert
- Les conseillers messieurs Réjean Bernard et Réal East.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Fanny Dupras.

Assiste également à l'assemblée, Mme Lise Bégin, directrice générale, greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19H05

2. 23-05-108 : ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés.

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'avis de convocation;
3. Service de compagnonnage apprenti en eau potable KL
4. Vente de lots épars
5. Matricule 0414 32 3729
6. Entente de nivelage St-Lambert
7. Demande d'un avis juridique matricule 0414 41 6174 0 000 0000
8. Réparation de clôture
9. Subventions infrastructures alimentaire locale
10. Période de questions
11. Clôture de la séance extraordinaire

3. 23-05-109 : SERVICE DE COMPAGNONNAGE APPRENTI EAU POTABLE

ATTENDU QUE la municipalité a embauché un apprenti en traitement d'eau potable qui a suivi le programme "Traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution donné par le Centre de services scolaire des Trois-Lacs mandaté par Emploi Québec pour cette formation;

ATTENDU QUE cette formation exige 450 heures de compagnonnage avant de procéder au test final de la formation pour l'obtention du certificat de qualification en eau potable;

ATTENDU QUE l'apprenti est aussi à l'emploi de la SEPAQ et qui pourrait nécessiter des heures de compagnonnage à distance dans le cadre de son emploi, ce qui aidera à combler les heures exigées et réduira les frais de la municipalité, soit le salaire de l'apprenti;

ATTENDU QUE le responsable actuel de l'eau potable de la municipalité de La Reine depuis janvier 2022, fait aussi partie des compagnons inscrit sur la liste d'Emploi-Québec et est le compagnon de l'apprenti;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité que la municipalité défraie le salaire du compagnon à condition que ce soit à distance, lorsque l'apprenti en aura besoin lors de ses heures avec la SEPAQ, jusqu'à l'obtention du 450 heures total requis.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4. 23-05-110 : VENTE DE LOT ÉPARS ACIER J.P. INC.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande pour l'achat de lots épars : 4201125, 4201126, 4201127, 4201128, 4201129, 4201130, 4201138, 4201139, 4201140, 4201141, 4201142 4201143, ainsi qu'une la partie adjacente à ces terrains du lot 5259536;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de projet d'expansion dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité d'accepter la vente de ces lots;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

5. 23-05-111 : MATRICULES 0414 32 3729 ET 0414 13 4152

ATTENDU QUE la maison située au 8, 2^e avenue ouest, matricule 0414-32-3729 est en piteux état et en train de s'effondrer;

ATTENDU QU' une plainte a été formulé à l'effet qu'elle menace de tomber sur le terrain voisin et est dangereuse ;

ATTENDU QUE la permission a été demandé au propriétaire de faire tomber les bâtiments sur ce terrain et que l'autorisation a été reçu;

ATTENDU QUE la maison située au 24, 3^e avenue ouest, matricule 0414-13-4152 a été incendiée en 2020 et n'est toujours pas nettoyée;

ATTENDU QUE chaque adresse a reçu un rapport du préventionniste en incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest à l'effet de la dangerosité des lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réjean Bernard, appuyé par Monsieur Réal East d'accepter la soumission de Multi Services Robitaille au montant de 632,25\$ plus taxe pour démolir les bâtiments ci-haut mentionné sans toutefois ramasser les débris, et ce par soucis de sécurité pour les citoyens de la municipalité;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

6. 23-05-112 : ENTENTE DE NIVELAGE LA REINE

CONSIDÉRANT les détours occasionnés par les diverses restrictions des charges sur les ponts situés sur le tronçon de la Route de La Reine – St-Lambert (+/- 5 Km) et du rang 4 (0,45 Km);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Blaise Boisvert et résolu à l'unanimité de faire la demande à la municipalité de St-Lambert pour le nivelage des tronçons ci-haut mentionnés et tel que mentionnés par la directrice de St-Lambert par e-mail, le prix du kilomètre sera le même qu'en 2022 soit 139.15\$/heure.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

7. 23-05-113 : DEMANDE D'UN AVIS JURIDIQUE MATRICULE 0414 41 6174

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut acquérir le terrain portant le numéro de matricule 0414 41 6174 ;

CONSIDÉRANT QUE des demandes ont été adressé à la firme de notaire Gingras, Carreaux et à la MRC de l'Abitibi-Ouest et que le dossier de cette propriété est très complexe, il a été recommandé par les 2 de demander un avis juridique dans ce dossier.

Il est proposé par M. Réal East, appuyé par Mme Chantal Godbout, et résolu à l'unanimité de mandater la firme Bigué avocats pour donner un avis juridique dans ce dossier d'achat de terrain. Cette firme a déjà travaillé sur ce dossier antérieurement. La directrice générale devra faire parvenir une copie du dit dossier à la firme Bigué avocats.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

8. 23-05-114 : DEMANDE DE RÉPARATION DE CLÔTURE

Il est proposé par Mme Chantal Godbout appuyé par Mme Sophie Bouchard, et résolu à l'unanimité de demander l'avis de l'inspecteur municipal de La Reine pour la réparation et les coûts d'une clôture sur le terrain matricule 0406 28 0525 sur la route la Reine-Clerval.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

9. 23-05-115 : SUBVENTIONS INFRASTRUCTURES ALIMENTAIRE LOCALE

ATTENDU QUE L'appel des projets pour le Fonds des infrastructures alimentaires locales financé par Agriculture et agroalimentaire Canada vient soutenir les municipalités, voués à l'amélioration de l'accès à des aliments salubres et sains;

ATTENDU QUE l'achat d'un lave-vaisselle commercial, que quelques de l'équipement de cuisine pour le centre communautaire serait bienvenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Sylvie Perreault, adjointe administrative, à signer au nom de La Reine tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. 23-05-116 : CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyée par Mme Blaise Boisvert et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h45.

ADOPTÉ à l'unanimité par les membres du conseil

Directrice générale Greffière Trésorière
Lise Bégin

Mairesse
Fanny Dupras-Rossier

Je, Fanny Dupras-Rossier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal